

Et ça, c'est pas du « STRESS » ?

Février 2011, toutes les OS représentatives au niveau du Groupe Safran signent un accord pour prendre en compte les risques liés au « Stress ».

Pourtant, la situation est loin de s'améliorer ; les dépassements d'horaires ne cessent de croître, les surcharges de travail sont courantes, ...

Et comme si cela ne suffisait, des méthodes basées sur la répression du personnel se mettent en place. Pour illustrer nos propos, SUD tiens à porter à votre connaissance de plusieurs faits précis :

Qui est Dr Max?

Le mardi 22 février, lors d'une réunion de débriefing mensuel de l' UMT, il a été annoncé par la hiérarchie de ce secteur, qu'après chaque retour d'arrêt maladie les salariés seraient convoqués individuellement par « Docteur Max » afin de recueillir des justifications sur leur absence. Tout cela, pourrait paraître normal, une visite médicale pour s'assurer que le salarié est apte à reprendre son activité professionnelle. Mais, pour cette circonstance, le « Docteur Max » en question, n'a aucun diplôme en médecine : il est le responsable de l'UPA. Il considère que les salariés doivent justifier les raisons de leurs absences pour maladie. Tu tombes malade et, quand tu iras mieux, tu iras voir le chef pour justifier les raisons de ta maladie.

SUD est intervenu et à adressé un courrier à la Direction pour demander l'arrêt de telles pratiques.

Vestiaire fantôme (bat 19)

Lors du changement de certaines armoires dans le bâtiment 19, tous les salariés ont été prévenus à l'avance afin de libérer leur casier des effets personnels. Tous, SAUF UN... qui a retrouvé ses affaires de ville par terre en débauchant, tout le reste étant parti à la poubelle (affaire de douche, papiers personnel...). Certes le placard n'était pas fermé à clé mais est-ce une raison pour agir ainsi?

Radar mobile

Sur la route de l'UMT, le soir, un salarié en voiture a vu surgir devant son véhicule le responsable de la sécurité (B.Raffenaud), qui l'accuse de rouler à vive allure. Heureusement, le radar n'a pas été fauché par la voiture du salarié.

Cette intervention pour le moins dangereuse, n'est

pas un acte isolé de la part du responsable de la sécurité (B.Raffenaud).

Il ne faut pas confondre sécurité d'entreprise et compagnie républicaine de sécurité (CRS).

Quand les responsables de la sécurité font du zèle

La victime est un salarié sous-traitant mais la répression est orchestrée par du personnel SPS. Comme quoi, les rapports entre les salariés sous-traitants et les salariés donneurs d'ordre sont étroitement liés.

Il faut préciser que ce salarié est présent sur le site du Haillan depuis plusieurs années. Les responsables du secteur n'ont jamais rien eu à redire sur sa prestation.

Le scénario se déroule en deux actes.

Acte 1 : En l'absence du salarié incriminé, le responsable sécurité (B.Raffenaud) et moyens généraux SPS et ONET cherchent à avoir accès à un local technique. Ne possédant pas les clés, ces personnes s'adressent aux salariés (SPS) de l'atelier pour se procurer des outils afin d'ouvrir les placards. Ces dernières ne disposant pas de moyens pouvant répondre à leur requête, ils sont rejoints par le chef de la « sécuritade » (H.Leroy) qui défonce la porte d'accès à la barre à mine et fait percer un placard personnel pour pouvoir le fouiller. Il faut voir l'état des lieux pour se rendre compte de la violence des investigations.

Acte 2 : A son retour de congé, le salarié sous-traitant, à peine arrivé à son poste de travail, est interpellé par 9 responsables, dont le service de sécurité et ceci sans la présence de délégué.

Vous imaginez sans peine le stress du salarié! Et pour chercher quoi ? A ce jour, personne n'est capable de l'expliquer. En attendant, le salarié sous-traitant a été entendu par sa Direction dans le cadre d'un entretien disciplinaire.

SUD ne peut admettre de telles dérives.

A partir d'aujourd'hui, nul ne peut dire qu'il n'est pas au courant des faits.

**Le bruit des bottes revient,
Résistons!**